

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

Monsieur Dominick Labonté, rue Belley, lot 3 029 622

Dans le but d'obtenir un permis de lotissement, les normes relatives aux superficies et aux dimensions minimales de deux (2) emplacements ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
<u>Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain</u>		
Lot sans égout et non riverain		3 700 m ² 45 m
Superficie lot # 1	1 648,1 m ²	
Largeur sur la ligne avant	40,84 m	
Superficie lot # 2	1 648,1 m ²	
Largeur sur la ligne avant	40,84 m	

Madame Marie Vallée, rue du Maçon, lot 3 174 002

Dans le but d'obtenir un permis de construction pour un garage, les normes relatives aux dimensions des bâtiments secondaires ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
<u>À l'extérieur des limites du périmètre d'urbanisation</u>		
Résidence unifamiliale 2 étages		
Façade d'un garage détaché	28 pieds de façade, soit 90,32 % de la façade du bâtiment principal (31 pieds)	La dimension de la façade du garage, qu'il soit détaché ou non, ne peut dépasser 75% de la dimension de la façade du bâtiment principal

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ces sujets lors de la séance ordinaire du mardi, 3 juillet 2018, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce treizième (13^e) jour du mois de juin deux mille dix-huit (2018).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le treizième (13^e) jour du mois de juin 2018, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 juin deux mille dix-huit (2018).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière